

## LUNCH-FORUM CONCURRENCE

### SANCTIONS PENALES DANS LE DROIT BELGE DE LA CONCURRENCE : TO DO OR NOT TO DO ?



**Sous l'égide de Lambert Verjus,  
Président du Comité de direction du  
SPF Economie, la Direction générale  
de la Concurrence organise un lunch-  
forum qui aura lieu ce 14 octobre 2009.**

## Objectif

Dans son 'Economic Survey of Belgium 2009', l'OCDE consacre le chapitre 5 'Promoting competition to strengthen economic growth' au fonctionnement de la concurrence sur le marché belge. Dans ce chapitre, l'OCDE aborde notamment les possibilités de sanction de l'Autorité belge de la concurrence :

*'As in other European countries, fines can reach 10% of turnover (...). However, the effectiveness of the Authority should be enhanced by expanding its panel of possible sanctions by introducing criminal sanctions, such as prison sentences, for hard-core cartels.'*

Toujours dans ce rapport, l'OCDE recommande la mise en place de sanctions pénales pour les violations de la loi belge sur la protection de la concurrence économique.

Les sanctions pénales en droit de la concurrence ne constituent pas une nouveauté en soi. Aux Etats-Unis, elles font partie, depuis un certain temps déjà, des possibilités de sanction de l'Autorité de la concurrence. De même, au Royaume-Uni, certaines violations de la réglementation de la concurrence peuvent être poursuivies pénalement. Ce qui est nouveau toutefois, c'est l'essor que connaît ce type de sanction dans nos pays voisins. Ainsi les Pays-Bas préparent un projet de réglementation sur la poursuite pénale de certaines violations du droit de concurrence. La France semble également prendre ce chemin.

La recommandation de l'OCDE d'une part, et les avancées législatives dans nos pays voisins d'autre part, ont conduit le ministre pour l'Entreprise et la Simplification à demander à la Direction générale de la Concurrence d'examiner les possibilités et l'opportunité de sanctions pénales dans le droit belge de la concurrence.

Dans le cadre de sa réflexion, le SPF Economie et la Direction générale de la Concurrence organise un débat avec les divers 'stakeholders' sur l'éventuelle introduction de sanctions pénales dans le droit belge de la concurrence.

Le forum sera présidé par le professeur Jacques Steenbergen, Directeur général de la Direction générale de la Concurrence. Celui-ci donnera un aperçu de la réflexion qui a été menée jusqu'à aujourd'hui.

## Membres du panel

Professeur dr. Jacques STEENBERGEN,  
Directeur général de la Direction générale  
de la Concurrence

Professeur dr. Wouter WILS  
Membre du Service juridique, Commission  
européenne  
Visiting Professor, King's College London

Personne de contact à la  
Direction générale de la Concurrence :

Julie Léonard  
[julie.leonard@economie.fgov.be](mailto:julie.leonard@economie.fgov.be)



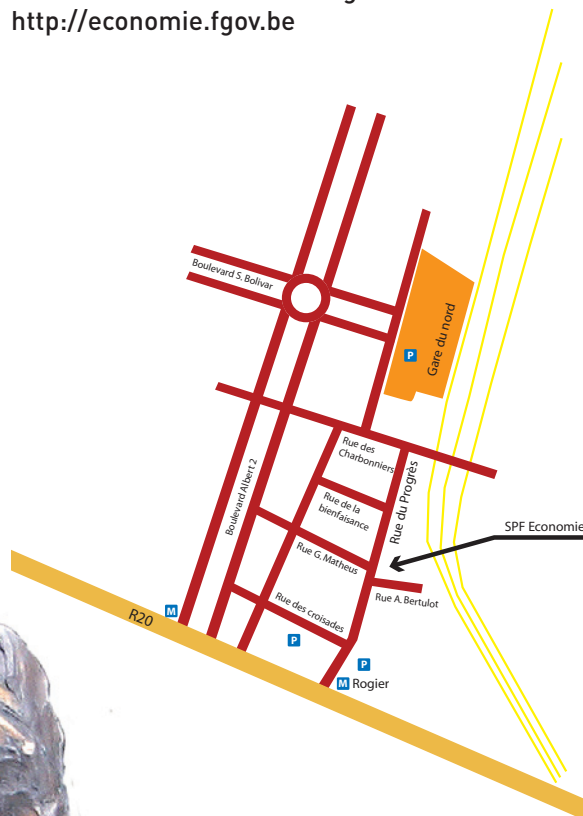
# Programme

- 12h :** accueil
- 12h20 :** introduction
- 12h30 :** entretiens
- 13h30 :** questions et réponses
- 14h :** conclusion

**Lunch :** à partir de 12h

# Lieu

SPF Economie, P.M.E.,  
Classes moyennes et Energie  
City Atrium C  
Rue du Progrès 50  
B-1210 Bruxelles  
Salle de conférence - 1<sup>er</sup> étage  
<http://economie.fgov.be>



# Informations pratiques

A l'initiative de Lambert Verjus, Président du Comité de direction du SPF Economie, la Direction générale de la Concurrence, en collaboration avec TBM-RCB, vous invite le

14 octobre 2009  
de 12h à 14h

## Inscriptions

Pour le 9 octobre au plus tard

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes  
et Energie  
M. Bert Van Humbeek  
City Atrium C  
Rue du Progrès, 50  
B-1210 Bruxelles  
Fax : 02 277 55 07  
E-mail : [externcom@economie.fgov.be](mailto:externcom@economie.fgov.be)

Editeur responsable : Lambert Verjus  
N° d'entreprise : 0314 595 348

